



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020 À 19 H 00**

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE :

Rapporteur : Valérie POILLONG

Rapport n° 1 Tempête « Alex » – Aide aux Communes sinistrées des Alpes-Maritimes – Subvention exceptionnelle

Rapport n° 2 Amicale du personnel – Subvention complémentaire – Fêtes de fin d'année

Rapport n° 3 Budget Principal – Décision Modificative n° 1 – Novembre 2020

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

Rapport n° 4 Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi de fonctionnaire ou contractuel – Novembre 2020

Rapport n° 5 Véhicules de la Collectivité – Règlement intérieur – Conditions d'utilisation

FONCIER :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 6 Maison rue puits de Picard – Fin du portage foncier – Acquisition auprès d'EPF PACA

Rapport n° 7 Délibération modificative – Aménagement entrée de ville nord – Convention relative au déplacement des réseaux de communications électroniques – Orange

Rapporteur : Stéphane PAQUET

Rapport n° 8 Dénomination du bâtiment préfabriqué du hameau des Baisses – « L'Oustaou des Baissencs »

ENVIRONNEMENT :

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 9 Convention de partenariat – Mise en commun de moyens – Surveillance des incendies de forêts



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020
À 19 H 00**

L'An deux mille vingt et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize novembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Auditorium de l'Espace Marcel Pagnol à Lançon-Provence sous la présidence de M. Lionel TARDIF, Premier Adjoint, conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6.

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Michel MILLE qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- Mme Simone TRAMIER-SARRAZIN qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- M. Hervé BERTAIL qui avait donné procuration à Mme Julie ARIAS
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à Mme Patricia HEYRAUD
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à M. Yves AGUEDA
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné procuration à Mme Christine MORTELLIER
- M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS
- M. Michel TREZINI qui avait donné procuration à Mme Nadia KESBI

Secrétaire de séance : Mme Pauline BECHET

M. Lionel TARDIF, Président, ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 qui est approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

M. le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 22 octobre dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE :

Rapporteur : Valérie POILLONG

Rapport n° 01 Tempête « Alex » – Aide aux Communes sinistrées des Alpes-Maritimes – Subvention exceptionnelle

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de verser une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Rapport n° 02 Amicale du personnel – Subvention complémentaire – Fêtes de fin d'année

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de verser une subvention complémentaire de 5 700 € à l'association de l'amicale du personnel.

Rapport n° 03 Budget Principal – Décision Modificative n° 1 – Novembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

En Fonctionnement

A DÉCIDÉ que seront réajustées les dépenses réelles de fonctionnement comme suit :

- article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »...7 200,00 €,
- chapitre 022 « dépenses imprévues »- 7 200,00 €.

En Investissement

A DÉCIDÉ que sera inscrite dans les recettes réelles d'investissement la somme de 207 002,51 € :

- article 1323 « Départements ».....155 979,00 €,
- article 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains ».....422,11 €,
- article 21538 « Autres réseaux ».....24 223,00 €,
- article 458215 « Pluvial sur lotissement le Félibrige ».....26 378,40 €.

A DÉCIDÉ que sera inscrite dans les dépenses réelles d'investissement la somme de 207 002,51 € :

- article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé ».....- 1200,00 €,
- article 2031 « Frais d'étude ».....- 100 000,00 €,
- article 204113 « Subventions d'équipement ».....- 18 002,00 €,
- article 20422 « Bâtiments et installations ».....- 36 000,00 €,

- article 274 « Prêts ».....18 002,00 €,
- article 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains ».....65 000,00 €,
- article 2138 « Autres constructions ».....196 000,00 €,
- article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».....22 205,00 €,
- article 2188 « Autres immobilisations corporelles ».....34 619,11 €,
- article 458115 « Pluvial sur lotissement le Félibrige ».....26 378,40 €.

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

Rapport n° 4 Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi de fonctionnaire ou contractuel – Novembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ la création de l'emploi correspondant au grade d'attaché territorial principal permanent à temps complet, pour exercer les fonctions de Coordonnateur des services municipaux.

A PRECISÉ :

- que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 précitée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
- que l'agent devra alors justifier d'une expérience professionnelle significative dans la Fonction Publique Territoriale,
- que l'agent recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut 995, indice majoré 806 du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, le cas échéant, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- que les crédits budgétaires nécessaires suite à la création du dit poste de fonctionnaire ou contractuel seront inscrits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 au chapitre 012 « charges de personnel ».

A ADOPTÉ le nouveau tableau des effectifs arrêté au 19 novembre 2020 annexé à la présente délibération.

Rapport n° 5 Véhicules de la Collectivité – Règlement intérieur – Conditions d'utilisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A ADOPTÉ le règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la collectivité annexé à cette délibération.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions consécutives à l'adoption dudit règlement intérieur.

FONCIER :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 6 Maison rue puits de Picard – Fin du portage foncier – Acquisition auprès d'EPF PACA

Le Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes côtes d'Azur du bien constitué des parcelles AA 143, AA 144 (lots 2 et 5) d'une superficie globale de 146 m², ainsi que la parcelle AA 145, d'une surface de 259 m², pour un prix de 181 110,92 € TTC.

A PRECISÉ que les frais notariés et d'enregistrement, à la charge de la Commune, sont estimés à 14 500 €.

A CHARGÉ l'Office notarial de Me FERAUD & Me VOGLIMACCI, notaires à Marseille, de rédiger l'acte notarié.

A DIT que les crédits seront inscrits à l'article 2138 « Constructions – Autres constructions » du budget principal de la Commune.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents relatifs à la concrétisation de cette transaction, et notamment l'acte authentique.

Rapport n° 7 Délibération modificative – Aménagement entrée de ville nord – Convention relative au déplacement des réseaux de communications électroniques – Orange

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ de modifier la délibération n°20-057 du 14 septembre 2020 et d'approuver la convention n°111911772 entre la Commune et la SA ORANGE relative à au déplacement des réseaux de communications électroniques dans l'intérêt du domaine public routier.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire et en cas d'empêchement le 1er adjoint à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document y afférent.

Rapporteur : Stéphane PAQUET

Rapport n° 8 Dénomination du bâtiment préfabriqué du hameau des Baïsses – « L'Oustaou des Baïssencs »

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de baptiser le bâtiment préfabriqué situé au Hameau des Baïsses « L'Oustaou des Baïssencs ».

ENVIRONNEMENT :

Rapporteur : Jean-Louis DONADIO

Rapport n° 9 Convention de partenariat – Mise en commun de moyens – Surveillance des incendies de forêts

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention de partenariat pour la mise en commun de moyens pour la surveillance des incendies de forêts, telle qu'annexée à la présente délibération,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, à la signer.

Le Maire
Michel MILLE

Pauline BECHET
Conseillère Municipale


Pour le Maire, L'Adjoint délégué,
Lionel TARDIF


